



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement**
✓ **Mission Environnement et Enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE EN RECTIFICATION MATERIELLE

En raison d'une erreur matérielle apparue dans l'avis d'enquête publique du 04 octobre 2024, relatif à la demande de permis de construire déposée par la société "SAS Parc Solaire de Merle Sud" pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Coussoul Castel, à SALON-DE-PROVENCE,

il convient de lire au parag 4 /4ème tiret dudit avis :

« - adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la **mairie de Salon-de-Provence** (et non Lançon-Provence) ou par courrier électronique à l'adresse suivante: pref-ep-pvsalondeprovence-coussoulcastel@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO), du mardi 29 octobre 2024 (9h00) au jeudi 28 novembre 2024 inclus (17h00). »

Le reste sans changement.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2024

Le Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement


Patrick PAYAN

